

PV du CCE du 13 mars 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 14 décembre 2017
2. Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 décembre 2017
3. Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes
4. Information et consultation du CCE portant sur le projet d'orientations stratégiques de l'UGECAM Rhône-Alpes et sur le projet d'orientations de la formation professionnelle
5. Information du CCE portant sur la revalorisation des frais professionnels
6. Information du CCE sur le lancement de la campagne d'EAEA 2018
7. Information du CCE portant sur l'organisation de l'élection des représentants des salariés au conseil de l'UGECAM Rhône-Alpes
8. Information du CCE sur le bilan 2017 de la formation professionnelle
9. Information du CCE sur le déploiement des permanences formation
10. Information du CCE sur les recrutements médicaux et paramédicaux
11. Information du CCE sur la mise en place du nouveau logiciel métier des établissements sanitaires
12. Présentation des comptes du CCE
13. Questions diverses

Présents :

Siège Ugécam R-A : Mme DEMARET Directrice Générale, Mme BASCHERINI Responsable RH, Mme BECHT Responsable Régionale RH

Délégués syndicaux centraux : Mme GRANGY (CGT - Val Rosay), M. STAGNARA (CFE/CGC Rhône)

Membres titulaires : M. BONNET (CGT Rhône), Mme CHRISTOPHE (CGT Rhône), M. ROCHAND (CGT Rhône), Mme SAUVIGNET (CGT Rhône), Mme VALLAT (CGT Rhône), Mme REVERDELL (CFDT Isère), Mme ROULLET (CFTC Isère)

Membres suppléants : Mme BENHAMZA (CGT Rhône), Mme MICHEL (CGT Rhône), Mme MILLE (CGT Drôme)

Absents :

Représentante syndicale au CCE : Mme DARTY

Délégué syndical central : M. ERPELDING (CFTC Isère)

Membres titulaires : M. PEYRON (CGT Rhône), Mme BAVAY (CGT Savoie), M. CLAVE (CFTC Drôme), Mme GREVE (CFTC Drôme), Mme LLINARES (CGT Drôme), Mme GARGOUA (CGT Savoie)

Membres suppléants : Mme KHATRA (CGT Rhône), Mme KRIEM (CGT Rhône), Mme MARTINEZ (CGT Rhône), Mme PELLET (CGT Rhône), Mme COURRIER (CGT Savoie), Mme DUCRUET (CGT Savoie) Mme BAUDIN (FO Drôme), M. MINIERI (CFTC Isère)

Assistante de gestion du CE SSR Val Rosay : Mme PAYANT

Avant de démarrer la réunion, **Mme DEMARET** demande si les élus ont noté des questions diverses à aborder en point 13. **Mme GRANGY** répond qu'il y a des questions portant sur l'EHPAD Valmy, un appel à candidature d'une IDE adjointe par rapport à un poste IDEC, et l'attribution des congés annuels. **M. STAGNARA** ajoute une question portant sur le PMSI. **Mme REVERDELL** souhaiterait reparler de la vente des terrains de l'ITEP. Et **Mme DEMARET** reviendra sur le dialogue et la communication au sein de l'UGECAM.

1) **Approbation du projet de PV de la réunion du CCE du 14 décembre 2017**

Le projet de PV du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 décembre 2017**

(00.05.45) **Mme BASCHERINI** indique un effectif au 31 décembre 2017 de 1082 salariés, dont 924 CDI et 158 CDD. Sur le total de l'effectif, 279 personnes travaillent à temps partiel, dont 235 CDI et 44 CDD.

3) **Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM RA**

(00.07.10) **Mme DEMARET** fait un point des premières tendances de résultats de l'UGECAM RA. Concernant les RH, **Mme DEMARET** indique que le conseil du 16 février a procédé à la désignation du nouvel agent comptable de l'UGECAM RA, suite au départ en retraite de Mme VANARET sortie des effectifs au 1^{er} février 2018. Il s'agit de Mme Laurence GIRE-METZGER qui prendra ses fonctions le 2 mai prochain. Aujourd'hui agent comptable à la CPAM du Doubs, cette personne a un parcours au sein de l'assurance maladie, et une formation sur la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux. **Mme DEMARET** précise que le recrutement du directeur du pôle Drôme / Isère est finalisé : Mme Muriel STEFANUTO prendra ses fonctions le 18 juin prochain. Actuellement directrice d'un SSR, cette personne a un parcours dans diverses institutions dont une expérience de quelques années à l'UGECAM Centre. Elle a une formation initiale d'orthophoniste et a exercé à ce titre en IME notamment.

Mme DEMARET fait ensuite un point des différents établissements.

La démarche de révision du projet médical du Val Rosay a été lancée la semaine dernière, dans le contexte du nouveau programme régional de santé. L'ambition de ce projet est de maintenir le positionnement du Val Rosay en tant qu'acteur majeur sur le territoire. La présentation de ce projet à l'ARS devrait intervenir mi-mai début juin. **Mme DEMARET** a rencontré la direction des HCL, avec le Pr Guérin, dans un objectif de partenariat. Concernant l'audit lancé en fin d'année dernière, **Mme DEMARET** attend les conclusions afin d'effectuer une restitution auprès des COPIL et aux personnes rencontrées par l'auditeur. Une réunion de présentation avec la CNAM a eu lieu début février, au cours de laquelle il s'est avéré nécessaire de recadrer certains chiffres. La version définitive de cet audit devrait intervenir fin mars début avril. **Mme DEMARET** confirme par ailleurs l'arrivée de l'EHPAD Valmy fin mars. A ce sujet, **Mme GRANGY** rappelle qu'elle est en contact avec la CGT de cet EHPAD pour différents problèmes : les salariés n'apprécient pas d'avoir leurs vestiaires dans

des Algeco ; il se pose aussi un problème de douches qui risque d'impacter le Val Rosay, l'EHPAD n'ayant pas eu l'autorisation d'installer des douches dans les Algeco. Aux dernières nouvelles, les douches du personnel de l'EHPAD seraient au Val Rosay. **Mme DEMARET** confirme, concernant les vestiaires, que le principe posé pour l'accueil de l'EHPAD est qu'il soit indépendant et n'ait pas d'impact, ou un minimum, sur le fonctionnement du Val Rosay. Du fait de l'impossibilité d'accueillir le personnel de l'EHPAD dans les vestiaires du personnel du Val Rosay, la seule solution trouvée est l'installation des Algeco. Quant aux douches, **Mme DEMARET** rappelle qu'il n'est pas question que les douches du personnel du Val Rosay soient utilisées par le personnel de l'EHPAD, une possibilité serait envisagée au niveau de l'HDJ. **Mme GRANGY** précise que le directeur de l'EHPAD a informé ce matin son personnel que les douches seraient bien à l'intérieur, mais rappelle que le personnel est mécontent d'avoir des vestiaires dans des Algeco et le fera savoir, sachant la mobilisation journalistique actuelle sur les EHPAD. **Mme GRANGY** revient également sur le fait que l'avenir de cet EHPAD est incertain, et que le personnel n'est pas informé. **Mme DEMARET** répond qu'elle n'a pas les mêmes échos, que la venue de l'EHPAD au Val Rosay était une opportunité pour valoriser une partie des bâtiments inutilisés, et que ce projet est suivi de très près par la métropole de Lyon et l'ARS. **Mme GRANGY** rappelle que le bail se termine dans un an et demi à 2 ans, à l'issue des travaux prévus à l'EHPAD qui n'ont pas été présentés au personnel, qui s'inquiète sur le devenir de l'EHPAD. **Mme DEMARET** répond qu'elle ne maîtrise pas ce dossier qui ne concerne pas l'UGECAM, et sait seulement qu'il s'agit de travaux de mise en sécurité du site. Mais **Mme DEMARET** précise aux élus qu'elle a été très claire avec l'ARS et la métropole quant à la mise à disposition des locaux du Val Rosay à l'EHPAD, qui s'achèvera en 2019. La CGT s'interroge sur les locaux de Valmy et les Algeco qui seront au Val Rosay, sur les répercussions que peut avoir cette installation provisoire de l'EHPAD au Val Rosay, et précise que l'inspection du travail n'a pas encore donné son accord dans la mesure où les douches ne sont pas dans les vestiaires.

(00.21.40) Le nouveau projet d'établissement de Tresserve a été approuvé par le conseil le 16 février. L'établissement entre dans la phase de présentation aux équipes qui avaient été associées à l'élaboration du projet. L'établissement a par ailleurs reçu la proposition de convention avec le GHT Savoie, un rendez-vous est prévu fin mars pour finaliser ce partenariat.

Aux Sources, les travaux ont démarré le 14 février dernier pour l'extension du 2^{ème} étage. Il s'agit de travaux complexes car réalisés en site occupé. Les équipes sont mobilisées afin de préserver au mieux les résidents, les familles ont été informées. Les travaux devraient se terminer en juillet prochain.

A l'ITEP, une réflexion a été lancée, sous l'égide de l'ARS, sur la coordination des DITEP du département, et **Mme DEMARET** se rendra sur place avec M. PIOT qui assure la coordination médico-sociale, pour travailler concrètement sur la mise en place des DITEP et des implications organisationnelles au sein de l'établissement.

En Isère, le CPOM a été déposé à l'ARS ainsi que l'ensemble des fiches d'actions fin février, l'établissement est en attente de sa signature.

A la Buissonnière, la démarche de révision du projet d'établissement a été initiée en vue de la constitution de groupes de travail.

L'activité toxine botulique de la Maisonnée a démarré. Elle représente un des axes permettant de redynamiser l'HDJ de cet établissement, mais reste une activité marginale.

Concernant les outils, **Mme DEMARET** signale que le logiciel Qualiteval est expérimenté sur le médico-social, il doit permettre aux établissements de mieux structurer la démarche qualité et le projet individuel des personnes prises en charge. La mise en place de l'outil Arcadis doit permettre de sécuriser le circuit du médicament. Actuellement en phase d'expérimentation à la MAS Violette Germain et au Plovier, il sera ensuite déployé sur l'IME de Meylan. Enfin, l'outil GEF se mettra en place le 15 juin, les formations se feront de fin avril à fin mai.

Concernant les cessions de patrimoine, **Mme DEMARET** indique que la cession de Beaulieu a été finalisée pour un montant de 2.2 M€, et que la cession de Gravenand est en cours, sachant que le site continue de se dégrader. A ce sujet, **M. STAGNARA** demande pourquoi on ne vend pas le mobilier restant comme cela avait été fait lors des travaux de la MAS. **Mme DEMARET** répond que les choses ont été beaucoup dégradées, mais que cela pourrait se faire, comme cela est envisagé à Beaulieu.

M. BONNET demande en quoi consistera le travail de M. PIOT concernant l'ITEP, **Mme DEMARET** répond qu'il s'agira de travailler sur le dispositif DITEP, dans lequel tous les ITEP vont devoir s'intégrer d'ici la fin de l'année, sachant que l'esprit des ITEP est d'aller vers le maximum d'inclusions possible. **Mme REVERDELL** exprime son étonnement sur un dispositif qui n'a pas été abordé dans le projet d'établissement mais est déjà en train de se mettre en place. Il y a questionnement sur le fonctionnement du DITEP, qui va avec le questionnement sur la vente de terrain, tous les résidents n'étant pas aptes à faire partie soit d'une classe externalisée soit d'une inclusion scolaire. Qu'est-ce qu'on propose alors qu'on apprend que notre école va être vendue ? Il y a de grosses inquiétudes sur qui va faire quoi, et comment... **Mme DEMARET** répond que le projet d'établissement sur l'ITEP s'achève et est en phase d'évaluation, et ajoute qu'elle est bien consciente des questionnements du personnel. L'idée est d'établir un diagnostic : quelle est notre situation par rapport au DITEP, quel est le chemin à parcourir, mais les choses vont se faire parallèlement. Tout sera donc coordonné, et la mise en place du dispositif DITEP sera intégrée dans le projet d'établissement. **Mme REVERDELL** répète que le personnel doit être préparé à cela, précise qu'elle a effectué la formation DITEP et fait un retour aux salariés, mais insiste sur l'écart entre la théorie et la pratique. **Mme DEMARET** a bien entendu et précise qu'une réunion de travail est prévue dans ce sens le 21 mars prochain, avec la collaboration de M. PIOT qui apportera son expertise. **Mme DEMARET** ajoute qu'elle est prête à rencontrer les équipes en attendant l'arrivée de la directrice, afin de les rassurer. Quant à la cession potentielle de terrain, **Mme DEMARET** rappelle que la cession de l'école a toujours été évoquée, **Mme REVERDELL** répond qu'il est plus question aujourd'hui de la cession d'une grosse partie du terrain, allant du terrain de foot jusqu'au SESSAD, incluant l'école et le gymnase : on peut alors se demander où les moniteurs de sport pourront travailler, alors qu'au départ, il n'était question que de la vente de la magnanerie dont il ne semble plus être question. Les salariés ont le sentiment qu'on leur enlève leur outil de travail. **Mme GRANGY** avait compris que l'école devait être reconstruite. **Mme DEMARET** répond que le projet de cession n'a pas changé depuis le départ, il est bien de vendre l'école, le gymnase et le terrain

attendant, et de reconstruire des ateliers, l'école, et peut-être un city stade, ceci est toujours d'actualité. **Mme DEMARET** précise que l'établissement a gardé sa capacité d'internat de 50 places, alors que d'autres établissements ont fait le choix d'une conversion radicale de leurs places d'internat en places de SESSAD.

M. BONNET demande si le GHT est ou non d'actualité pour le Val Rosay. **Mme DEMARET** répond que c'était l'objet de sa réunion d'hier avec la direction des HCL, et qu'il est prévu de refaire une convention cadres d'ici fin 2018, convention précise sur les filières partagées, qui intégrera le Val Rosay, la Maisonnée et la MAS Violette Germain.

4) Information et consultation du CCE portant sur le projet d'orientations stratégiques de l'UGECAM RA et sur le projet d'orientations de la formation professionnelle

(00.41.30) (document joint à l'ordre du jour) **Mme DEMARET** signale quelques faits marquants 2017. Mise en œuvre de la DMA au 1^{er} mars 2017 avec changement du mode de financement des établissements sanitaires, soit 90 % de DAF et 10 % de DMA. Ouverture de places complémentaires sur l'Isère, soit 2 places sur l'ITEP en accueil de jour, et 12 places sur l'IME dont 10 places d'internat, 1 d'accueil de jour et 1 de semi-internat. **Mme REVERDELL** signale la difficulté d'accueillir sur l'ITEP des enfants en accueil de jour venant s'immiscer sur des groupes d'internat. Enfin, ouverture de 10 places de FAM sur le site de Francheville. **Mme GRANGY** rappelle la question posée en CE relative à l'occupation incomplète du FAM, **Mme DEMARET** répond qu'une commission d'admission a eu lieu la semaine dernière qui devrait déboucher sur une occupation totale. La liste des amendements Creton était largement supérieure au nombre de places offertes par le FAM, mais certaines familles n'ont pas souhaité donner suite pour diverses raisons. Et certains résidents potentiels relèvent plus de MAS que de FAM. 2017 a également été une année de travaux importants, à la Chantourne pour 300 K€, au Plovier pour 930 K€. Concernant le Plovier, **Mme GRANGY** signale que l'établissement a reçu 2 lave-bassins mais n'a pas de produit pour les utiliser depuis 3 mois, et demande à **Mme DEMARET** si elle peut intervenir. Enfin, un accord a été trouvé avec la CNAM sur le financement des travaux du 2^{ème} étage des Sources pour 630 K€. Concernant les cessions, celle du Val Rosay a été signée fin 2017 pour 3.15 M€, la partie de terrain du Plovier pour 275 K€, et Beaulieu pour 2.2 M€. **Mme REVERDELL** demande si les établissements récupèrent le produit des cessions, **Mme DEMARET** répond que non, les cessions font partie de la capacité budgétaire à avoir une trésorerie suffisante.

L'activité sanitaire présente un taux d'occupation de 77 %. Tresserve a un taux d'occupation supérieur au prévisionnel, la Maisonnée a une activité conforme mais une inquiétude sur le développement de l'HDJ. L'activité du Val Rosay est très en-deçà du prévisionnel, notamment sur l'hospitalisation conventionnelle du fait d'un absentéisme médical important, avec un taux d'occupation de 76 %, et une HDJ qui poursuit sa progression. **Mme GRANGY** signale que le début d'année 2018 est beaucoup plus inquiétant, avec un taux d'occupation à 50 % qui plombe l'ensemble de l'UGECAM. **M. BONNET** ajoute qu'au-delà des recrutements médicaux, il n'y a pas de projet ni de vision à long

terme. **Mme DEMARET** demande qu'on reprenne ce sujet en point 10. Pour le médico-social, l'activité est globalement conforme au prévisionnel et en légère augmentation par rapport à l'an passé, excepté pour la Buissonnière où l'objectif fixé par la tutelle n'est pas atteint malgré une tendance à l'accroissement, et pour le Plovier, dont la baisse d'activité de la MAS est compensée par une bonne activité du FAM.

(00.51.00) En résultat consolidé, **Mme DEMARET** indique un résultat net positif puisque l'UGECAM réalise un excédent de 485 K€, et un résultat hors cessions qui présente un déficit de 2,6 M€, en nette amélioration par rapport à 2016. Le résultat d'exploitation se situe à - 3,2 M€. C'est celui qui doit nous permettre de revenir à terme à une activité à l'équilibre, hors produits de cession.

M. ROCHAND remarque qu'il faut mettre ce chiffre en face de l'activité en diminution, car s'il y avait eu plus d'activité, les résultats auraient pu être encore plus alarmants. **Mme DEMARET** répond que plusieurs éléments sont à prendre en compte : il est vrai qu'une baisse d'activité, compte tenu de notre mode de financement, entraîne des charges variables moins élevées, c'est à la fois vrai et faux pour le Val Rosay, car s'il y a certes une baisse d'activité, le poste médicaments reste égal ou augmente compte tenu des molécules onéreuses. Les remplacements ont été moindres. Mais le gros du résultat ne provient pas de là, c'est globalement, sur l'ensemble des structures, un effet important sur la réduction de l'intérim (- 24 % entre les 2 exercices), et l'augmentation des produits d'activité, 69.5 M€ l'an dernier et 72.5 M€ cette année (à vérifier, je n'ai pas le document). Dans ces produits d'activité, il y a 2 éléments : la DMA qui a eu un impact favorable cette année à hauteur de 183 K€ à la Maisonnée, 57 K€ à Tresserve et 90 K€ au Val Rosay ; et beaucoup d'établissements médico-sociaux ont dû opérer par l'ARS une reprise des déficits. Il s'agit d'une situation conjoncturelle. **M. STAGNARA** demande ce qu'il reste comme cessions possibles. **Mme DEMARET** reviendra sur le sujet dans les orientations stratégiques.

Mme DEMARET situe tout d'abord le contexte global dans lequel s'inscrit l'année 2018 qui est une année d'évolution stratégique importante, avec plusieurs grands chantiers au niveau national et au niveau régional. La convention d'objectifs et de gestion entre l'état et l'assurance maladie s'est achevée fin 2017, la nouvelle a été négociée et signée le 15 février dernier et couvrira la période 2018/2022. Cette COG comprend les orientations du groupe UGECAM, avec plusieurs axes : la pertinence de l'activité avec une juste prise en charge au bon moment ; la participation aux innovations en santé, avec une volonté forte du directeur général de la CNAM de faire des UGECAM des laboratoires de projets de l'assurance maladie pour les établissements de santé ; la qualité de la prise en charge ; un retour à l'équilibre du groupe UGECAM à la fin de la COG ; une évolution du pilotage des UGECAM au niveau national. Cette COG comportera un projet stratégique spécifique pour les UGECAM, avec un volet sanitaire, un volet médico-social, et un volet médical du groupe. Au niveau régional, une remise à jour du programme régional de santé est prévue : il s'agit des priorités que l'ARS a fixées en termes de développement sur le sanitaire et sur le médico-social. **Mme DEMARET** présente ensuite le projet d'orientations stratégiques 2018, précisant qu'il sera retravaillé en fonction des éléments précités, et qu'il s'articule autour de 4 axes principaux visant à garantir le développement et d'asseoir la pérennité de l'UGECAM RA dans une trajectoire de retour à l'équilibre.



Mme DEMARET insiste sur le fait que ces axes et sa propre action s'inscrivent dans la durée, ce qui ne signifie pas statu quo, et redit qu'elle est bien consciente que tous ces changements sont source d'inquiétude pour les salariés, mais que tout est fait pour accompagner ces changements. **Mme DEMARET** revient sur quelques réalisations 2017 qui pour elle constituent une base importante pour la suite des projets, puisque 2018 sera la concrétisation de nombreux chantiers initiés en 2017. Un point important est qu'aujourd'hui, l'UGECAM RA est réinscrite dans son environnement. Un binôme médico-administratif a été mis en place au sein de la direction générale relatif à ces orientations stratégiques, pour une vision administrative et économique, mais surtout pour une vision de la prise en charge du projet médical. On a également travaillé à la mise en place d'une nouvelle gouvernance, lancé l'ensemble des réflexions sur les projets d'établissements, et finalisé quelques autres. **Mme GRANGY** pointe la crise sans précédent sur le médical au Val Rosay, et constate que les résultats de la nouvelle gouvernance ne sont pas au rendez-vous. **Mme DEMARET** répond que la mise en place de la nouvelle gouvernance n'empêche pas les absentéismes maternité 2017, et les médecins qui n'ont pu être remplacés, sujet qui sera abordé en point 10.

(01.05.48) **Mme DEMARET** balaye ensuite le document joint à l'ordre du jour en rappelant les 4 axes des orientations stratégiques pour 2018, et exprime sa conviction que la pérennisation de l'UGECAM RA passe notamment par le développement de son activité. Dans le projet 2018, il y aura le repositionnement du projet pédiatrique après l'abandon du projet de regroupement Maisonnée Fougeraie dans les mêmes locaux. **M. STAGNARA** demande si l'ARS a levé son injonction, **Mme DEMARET** répond qu'elle a relancé l'ARS pour lever cette injonction et le CPOM de la Maisonnée rédigé en fonction de cette injonction, et qu'elle n'a pas encore reçu le courrier. Chaque opérateur est reparti sur son projet spécifique, avec la Mutualité qui avait un engagement particulier sur ses locaux et s'oriente vers un projet d'implantation sur le médipôle en cours de construction. **Mme VALLAT** a entendu dire qu'ils déménageraient en novembre. **M. STAGNARA** pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre de lits pour savoir s'ils veulent concurrencer la Maisonnée. **Mme DEMARET** dit qu'ils vont plutôt diminuer leur nombre de lits, et que ce projet était surtout immobilier. **Mme DEMARET** a demandé à la directrice de la Maisonnée de reprendre une réflexion générale : même si on reste dans nos locaux, la question de la pédiatrie reste entière, la situation économique est complexe et inquiétante et ne pourra pas durer. **Mme VALLAT** exprime à ce sujet l'inquiétude des salariés. **Mme DEMARET** explique qu'il y a plusieurs chantiers en cours, le premier étant la venue de 2 médecins de l'ARS pour analyser notre activité, à charge pour nous de faire reconnaître notre hyperspécialisation. **Mme DEMARET** précise que cette démarche n'a aucun rapport avec le suivi trimestriel que l'ARS effectuera auprès de l'UGECAM dans le cadre de son plan de retour à l'équilibre. Le deuxième chantier qui sera lancé en lien avec la direction nationale de l'UGECAM est une analyse spécifique afin de cibler les enfants qui ne devraient plus être pris en charge compte tenu de leur âge, etc... pour qualifier notre établissement. La stratégie de **Mme DEMARET** est d'avoir un vrai partenariat rapproché avec les HCL et de retravailler notre projet médical en 2018 dans le cadre de ce partenariat. Le deuxième axe est le déploiement du projet d'établissement du Plovier finalisé l'an dernier. Le troisième axe est la finalisation du projet médical

du Val Rosay et de Tresserve, avec un enjeu pour le Val Rosay d'avoir un vrai projet d'établissement et un projet par service, et une vraie transversalité entre les services de l'établissement, d'où l'accompagnement mis en place avec le cabinet OpuS LINE. Le projet finalisé de Tresserve a pour enjeu de développer l'HDJ. Un important travail devra être réalisé quant au positionnement de la Buissonnière. Enfin, montée en charge du FAM, et installation de l'extension des Sources.

Concernant l'aspect financier, **Mme DEMARET** précise que sa responsabilité première est de pouvoir payer les salaires et les factures fournisseurs. Pour ce faire, il convient de réaliser les cessions qui n'ont pas été réalisées afin de faire rentrer du cash. La stratégie de **Mme DEMARET** est de réaliser encore 3 M€ de cession entre Beaulieu et Gravenand en 2018, d'essayer d'atteindre la même somme en 2019 entre la Terrasse et éventuellement le château du Plovier, ensuite il n'y aura plus d'autre possibilité. **M. STAGNARA** demande quel sera le pourcentage de DMA en 2019, **Mme DEMARET** n'a pas l'information.

Mme GRANGY intervient pour faire part du décalage constaté entre la présentation qui vient d'être faite et ce que les salariés vivent au quotidien, décalage peut-être plus sensible dans certains établissements que dans d'autres. La situation du Val Rosay est inédite, avec une baisse de l'activité et un départ de l'encadrement, hémorragie qui n'est peut-être pas terminée, autant de facteurs qui inquiètent le personnel, alors que l'exposé qui vient d'être fait donne le sentiment que tout va bien. **Mme GRANGY** rappelle que tout ce qui arrive était annoncé, que de nombreuses alertes ont été faites par les élus, sur le mauvais fonctionnement de certains établissements, sur le type de management à la Maisonnée et au Val Rosay, sur l'activité, sur la cohésion des équipes, sur l'ambiance générale... Aujourd'hui, la CGT et les salariés sont très inquiets. L'impression générale est que notre UGECAM prend l'eau. **Mme BECHT** répond que la présentation qui est faite est générale et concerne l'ensemble des établissements, et que le fait de donner des orientations ne signifie pas que tout va bien, et que parce qu'on va accompagner la vie managériale et travailler sur la communication, cela signifie forcément que tout le monde communique bien et qu'il n'y a pas de problème. **Mme GRANGY** répond que si on n'est pas là pour parler des problèmes elle ne voit pas où on peut en parler. **Mme BECHT** répond que ça ne signifie pas que la direction ne comprend pas ce que les élus disent, et admet qu'il faut parler des difficultés, que ce n'est pas pour autant qu'elles sont mises de côté. **Mme GRANGY** constate que la direction a conscience de la gravité de la situation, et demande ce qui est fait concrètement. **Mme DEMARET** intervient pour préciser qu'elle n'a pas dit que tout allait bien, elle a seulement présenté les orientations stratégiques et là où on veut aller, et a d'ailleurs précisé en préambule de cette présentation qu'elle pouvait inquiéter. **Mme DEMARET** répète qu'elle est à l'écoute des alertes des élus, et qu'elle agit, même si elle agit différemment de ce qui s'est fait précédemment. **Mme DEMARET** a souhaité, dans son mode de management, remettre les directions d'établissement et leurs collaborateurs en responsabilité, auxquels il appartient d'accompagner le personnel et de régler les alertes. Concernant la Maisonnée, **Mme DEMARET** dit avoir entendu les alertes, un programme se met en place avec la médecine du travail, même chose pour le 2Nord. **Mme DEMARET** reconnaît que le Val Rosay est aujourd'hui dans une situation complexe, compte tenu notamment d'un absentéisme médical très difficile à résorber puisque les postes proposés sur des

CDD ne permettent pas de trouver les candidats adéquats. **M. ROCHAND** pense qu'il faudrait en priorité se demander pourquoi il y a un tel absentéisme. **Mme DEMARET** répète qu'elle ne méconnaît pas les difficultés du Val Rosay qu'elle suit de très près, et souhaite poursuivre sa présentation des orientations stratégiques pour revenir ensuite sur la situation du Val Rosay. **Mme GRANGY** répète qu'il y a un vrai décalage entre ce qui est présenté et le monde réel, ce qui est inquiétant quant à l'avenir de l'UGECAM RA car la situation n'a jamais été aussi dégradée. **Mme BECHT** propose qu'un petit focus de réponse soit effectué sur la situation du Val Rosay puisque c'est l'établissement qui inquiète les élus, mais à son sens, il y a d'autres établissements qui ont des difficultés, mais qu'on ne peut pas parler de situation dramatique pour l'UGECAM. **Mme GRANGY** redit que si le Val Rosay prend l'eau, c'est toute l'UGECAM qui coule. **Mme DEMARET** poursuit sa présentation avec les projets par établissement. **M. ROCHAND** demande, concernant la certification, si les autres établissements pourront s'appuyer sur l'expérience de la Maisonnée qui l'a réalisée l'an dernier. **Mme DEMARET** répond que ce sera effectivement le cas, qu'une réunion de retour d'expérience était prévue qui a dû être annulée, et sera reportée. **Mme GRANGY** demande en quoi consiste concrètement la révision des organisations de travail, **Mme DEMARET** répond que cela recouvre notamment le travail sur les plannings au Plovier, le projet plateaux au Val Rosay, etc... Concernant Gestor V2, le projet est de s'orienter vers une nouvelle version de l'outil Gestor et de la déployer dans l'ensemble des établissements, avec plus de fonctionnalités, qui pourraient aller jusqu'à la gestion des plannings. **Mme REVERDELL** demande si cela signifie que les cartes de pointage seront remises en fonction, la réponse est oui. **Mme DEMARET** poursuit avec les projets par établissement, notamment la viabilité économique de la MAS qui reste un des établissements en fort déficit. Concernant la Buissonnière, **Mme GRANGY** indique que Mme CARZON a clairement notifié dans le dernier procès-verbal de l'INC que c'était un établissement à céder. **Mme DEMARET** répond qu'elle a échangé avec Mme CARZON sur le sujet, et maintient que la Buissonnière peut rester dans le giron de l'UGECAM dès lors qu'elle parvient à optimiser son activité, à équilibrer son budget, et à faire en sorte que son activité soit reconnue dans sa spécificité et qu'elle soit adossée à une activité médico-sociale qui est notre cœur de métier. **Mme GRANGY** souligne que c'est bien là que se situe le problème. **Mme DEMARET** répond que la direction travaille dans ce sens, et regrette que le personnel ne se soit pas plus mobilisé sur les groupes de travail que le directeur a souhaité mettre en place, car le personnel doit prendre conscience que ce projet est important pour son devenir, et que l'évolution ne se fera pas sans lui. **Mme DEMARET** indique que l'activité de la Buissonnière sera à céder si nous ne parvenons pas à fournir les conditions permettant à l'ensemble du groupe de considérer que l'activité de cet établissement est viable et a sa raison d'être au sein de l'UGECAM. **Mme GRANGY** répond que cela ne peut passer que par une modification de l'activité. **Mme BECHT** précise qu'il s'agit de construire un projet d'établissement avec une orientation plus médico-sociale pour rester dans le groupe UGECAM, ce qui ne signifie pas tout changer. **Mme DEMARET** a certaines idées à faire partager et à travailler avec les équipes, comme par exemple l'aide à la parentalité des personnes handicapées, ce qui permettra d'allier nos 2 métiers et

DB

nos 2 savoir-faire. Il y a donc des possibilités, mais qui nécessiteront l'adhésion du personnel.

(01.39.17) **Mme GRANGY** demande où en est le rapprochement de la MAS / FAM Violette Germain et du Val Rosay, **Mme DEMARET** répond qu'il y a d'une part la fin du projet pédiatrique, d'autre part son souhait que la réflexion sur le projet médical du Val Rosay ne soit pas contrainte par des considérations d'adaptation des locaux, enfin la prise en considération que la MAS représente aujourd'hui 60 lits, alors que le projet avait été bâti sur 50, et qu'il faut donc prendre en compte cette nouvelle donne. **Mme DEMARET** attend la fin de la réflexion sur le projet du Val Rosay, il sera temps ensuite de parier sur un développement ou une redéfinition des unités du Val Rosay, quitte à abandonner le transfert de la MAS et du FAM au Val Rosay. **Mme DEMARET** arbitrera ensuite sur les projections possibles, sachant que son souci quant à la venue de la MAS est qu'on ne soit pas sur une MAS hospitalière, et qu'on ait la capacité d'avoir des unités qui soient de vraies unités. **Mme DEMARET** réinterroge donc ce projet, même si elle maintient la sécurisation de la prise en charge de la MAS Violette Germain. Sur le plan médical, il y a eu la mise en place d'un médecin partagé avec le Val Rosay, et si demain la MAS ne vient pas au Val Rosay, il faudra travailler la sécurisation de la prise en charge avec des postes partagés entre les différentes structures, sur l'ensemble des métiers en tension à la MAS Violette Germain qui est une MAS très médicalisée. **Mme SAUVIGNET** constate que les projets se succèdent sur cet établissement depuis 2010, qui doivent se faire, qui ne se font plus, il y a des allers retours permanents, il faut maintenant attendre une sécurisation, il y des problèmes de médecins, de kinés... Par contre le fait que le personnel subisse cette situation depuis si longtemps est passé sous silence. **Mme DEMARET** répond que certains projets avancent, notamment l'ouverture du FAM, qu'il faut arrêter d'être dans un négativisme permanent qui devient pesant. Elle rappelle qu'elle inscrit son action dans la durée, et depuis son arrivée, a fait en sorte que l'UGECAM soit réinscrit dans son territoire, que les projets avancent, et n'hésite pas à réinterroger les projets qui n'ont pas de sens. **Mme DEMARET** rappelle qu'elle a réinterrogé le projet pédiatrique puisque la volonté était que la pédiatrie vienne au Val Rosay à marche forcée, et est allée au bout de la démarche, quitte à faire échouer un projet avec la Mutualité. L'extension de FAM a été obtenue alors qu'elle était espérée depuis des années, il faut donc arrêter de dire que tout va mal à l'UGECAM RA. **Mme DEMARET** ajoute, concernant la médicalisation, qu'il y a aujourd'hui un effectif médical satisfaisant avec l'arrivée du Dr LAFONT depuis début janvier, et que la sécurisation d'un point de vue médical est donc faite. La sécurisation sur le médicament est un vrai sujet, il y a d'ailleurs eu une alerte très forte récemment, et **Mme DEMARET** s'est engagée auprès de l'ARS à mettre en place un outil de sécurisation du circuit du médicament qui est en cours de déploiement. Concernant les kinés, il s'agit d'une profession en pénurie, d'où les difficultés de recrutement, **Mme DEMARET** souhaite donc mettre en place une équipe partagée avec le Val Rosay, le recrutement de ces métiers n'étant pas simple en SSR spécialisé, et encore plus difficile en MAS ou en IME où le métier est un peu différent. Mais si la prise en charge des patients est en danger, il faudra envisager de se tourner vers une kiné libérale, et s'il faut demander des crédits à l'ARS parce qu'on a été contraint de prendre une kiné libérale, **Mme DEMARET** le fera. Il faut chercher ensemble des solutions plutôt qu'affirmer que tout va mal.



Mme SAUVIGNET précise qu'elle parlait de la MAS et non du FAM puisqu'il s'agit de 2 entités différentes. **Mme DEMARET** précise que ce sont 2 entités différentes sur le plan juridique, avec 2 budgets et 2 financeurs différents, mais qu'il serait une erreur de cloisonner les 2 entités en termes de prise en charge.

(01.49.00) **Mme GRANGY** revient sur le projet porté au départ par M. ROUVIERE, de la venue de la Maisonnée au Val Rosay, projet « vendu » aux salariés comme étant très pertinent mais n'a pas abouti, suivi du projet de la venue de la MAS au Val Rosay, jugé lui aussi très pertinent et également abandonné. A chaque changement de direction, il y a changement de projet, il ne faut donc pas s'étonner que les salariés, par la voix des élus, expriment leur découragement et leur insatisfaction d'avoir à abandonner systématiquement des projets qu'on leur vend comme étant « le » projet qui va fonctionner, et dans lequel ils s'investissent beaucoup à chaque fois. **Mme BECHT** répond qu'on ne valide pas un projet uniquement pour tenir la ligne, si le projet présente plus d'inconvénients que d'avantages, la réflexion est réorientée. Pour le moment, la direction se donne le temps d'avancer sur le projet médical du Val Rosay, et en fonction de ce projet, réfléchira sur l'opportunité de la venue de la MAS. **Mme GRANGY** rappelle que les salariés de la MAS et de la Maisonnée sont dans l'incertitude depuis 4 ans. **Mme VALLAT** ajoute que les salariés ont participé à des groupes de travail, se sont déplacés pour voir les locaux, se sont beaucoup impliqués dans ces projets, et se trouvent à chaque fois désorientés par l'abandon de l'un ou l'autre. **Mme DEMARET** comprend bien le désarroi exprimé, et ajoute qu'il est important que la direction donne une orientation qu'elle tiendra. Concernant la sécurisation, cela reste un point essentiel pour elle, et si la MAS ne vient pas au Val Rosay, elle maintiendra cet objectif de sécurisation sur le plan médical, kiné, et paramédical. **Mme DEMARET** l'a évoqué avec les HCL dans la filière neuro, et pense qu'on a un atout très fort à jouer, d'essayer de vendre un développement de l'activité sur une MAS neuro. **Mme DEMARET** précise qu'on est aujourd'hui en incapacité de répondre à toute la demande des HCL, répète qu'elle maintient cette orientation de prise en charge et ira jusqu'au bout. Concernant la pédiatrie, **Mme DEMARET** est bien consciente de la frustration des salariés, et de la nécessité de donner à l'établissement une vraie visibilité. Mais elle n'est pas responsable de la décision de l'ARS de ne pas participer financièrement. **Mme VALLAT** rappelle que le déficit de la Maisonnée va croissant, que les remplacements sont limités, que les efforts demandés aux salariés sont de plus en plus importants, ce qu'ils sont prêts à accepter si cela débouche sur du positif. **Mme DEMARET** répond que son projet à son arrivée était d'aller au bout du projet de rapprochement avec la Mutualité. Aujourd'hui, il nous appartient de reprendre notre projet, se poser la question de l'avenir de la Maisonnée, de son positionnement stratégique, et d'aller au bout des réflexions. **Mme GRANGY** rappelle qu'il avait été dit que la Maisonnée ne pourrait pas rester dans ses locaux, ce qui avait amené le projet de son déplacement au Val Rosay. **Mme DEMARET** répond que la Maisonnée ne pourra pas continuer à avoir 850 K€ de déficit, **Mme GRANGY** répond que c'est bien ce qui inquiète les salariés. **M. STAGNARA** précise que les choses sont en train de changer avec la DMA, **Mme VALLAT** répond que s'est très lent, que les salariés doivent « timer » chaque soin matin, après-midi, soir, nuit, pour coder réellement le travail sur le terrain, en espérant que cela apportera un plus à la DMA. **M. STAGNARA** répond que cela apporte forcément puisqu'il vaut mieux être son propre acteur dans son

futur jugement que demander à d'autres personnes de juger les actes sur la Maisonnée. **M. STAGNARA** ajoute que ce qu'a dit Mme DUCRET à la dernière réunion était très positif, les 10 % de DMA montrent qu'il y a une sous dotation sur la Maisonnée, et que c'est la première fois que l'information est remontée à l'ARS. **Mme GRANGY** répond qu'il s'agit d'une enveloppe fermée, que les élus ne sont pas dupes et que leur attitude est dictée par le contexte national. **Mme BECHT** précise que c'est la raison pour laquelle le projet pédiatrique fait partie des orientations. **Mme GRANGY** ajoute que tous les projets qu'on nous a vendus comme pouvant permettre de sortir des difficultés ont avorté, et les salariés et les élus se demandent ce que vont devenir ces établissements. **Mme DEMARET** pense que les idées étaient bonnes mais n'ont pas été objectivées sur la venue de la pédiatrie à 90 lits au Val Rosay, ce n'était pas possible et risquait d'obérer l'avenir du développement du Val Rosay. Aujourd'hui, la DMA est plutôt positive pour la Maisonnée, mais il ne faut pas s'accrocher à ce seul constat.

(02.00.10) Concernant la formation, **Mme BECHT** rappelle que les orientations ont été présentées en décembre. Elles s'orientent vers le renforcement de la qualité de la prise en charge, l'adaptation de la gouvernance, l'accompagnement managérial et la politique sociétale responsable. **Mme GRANGY** demande si la consultation est globale sur les orientations stratégiques et sur la formation professionnelle. La réponse étant affirmative, **Mme GRANGY** précise que les élus, s'ils étaient pour un vote favorable aux orientations de la formation professionnelle pour 2018/2020, souhaitent s'abstenir quant aux orientations stratégiques. Les élus s'abstiennent à l'unanimité des 9 votants (à vérifier).

5) Information du CCE portant sur la revalorisation des frais professionnels

(02.02.40) (document joint à l'ordre du jour) **Mme BASCHERINI** rappelle que tous les ans, les frais professionnels sont revalorisés en fonction de l'évolution des indices INSEE. Ces actualisations sont prises en compte par GRH et dans les formulaires de frais de déplacement, avec rétroactivité.

6) Information du CCE sur le lancement de la campagne d'EAEA 2018

Mme BASCHERINI rappelle que l'an dernier, en raison de la mise en place d'ALINEA, la campagne avait démarré le 1^{er} mai et avait duré jusqu'à la fin de l'été. Cette année, la campagne démarre le 1^{er} mars 2018, et se terminera fin juillet 2018. Le fait d'avancer cette campagne permettra d'élaborer les projets de plan de formation à partir d'août jusqu'en octobre, qui seront suivis de la phase d'arbitrage de la politique promotionnelle en septembre/octobre. Les attributions de points figureront sur la paie d'octobre. **Mme BASCHERINI** rappelle qu'ALINEA n'avait pu être déployé pour toutes les fonctions en raison de l'absence d'adresses mails déployées pour tous les personnels et du manque de postes informatiques dans certains établissements, il avait surtout été déployé pour les fonctions support auprès de salariés qui avaient un poste individuel et avaient ainsi la possibilité de commenter leur entretien dans l'outil et de le signer. ALINEA a cependant été utilisé pour tous les salariés l'an dernier, les entretiens

ont été enregistrés dans ALINEA et les salariés ont signé leur entretien sous format papier. Cette année verra le déploiement d'ALINEA pour tous les salariés, qui auront tous une adresse mail. Une notice explicative a été transmise aux cadres, un identifiant et un mot de passe par défaut ont été attribués à tous les salariés. Des postes informatiques dédiés ont été déployés dans tous les établissements, qui seront partagés par les collaborateurs, et positionnés dans des salles où la confidentialité doit être assurée. Les salariés se connecteront au poste partagé à l'aide d'un code d'accès, modifieront leur mot de passe par défaut pour accéder à leur messagerie par un mot de passe personnel. Une fois que l'adresse mail sera activée, ALINEA pourra fonctionner sans difficulté, tous les salariés auront accès à ALINEA sur ce poste par l'intermédiaire d'internet, afin de commenter leur entretien et le signer. **Mme BASCHERINI** précise le déroulement des différentes opérations : l'entretien se déroule, il est commenté par le cadre, il est ensuite commenté par le salarié, puis il est clôturé par le cadre, et enfin signé par le salarié. **Mme BECHT** rappelle qu'il s'agit d'une année de transition, et que si le système ne fonctionne pas, il ne faut pas bloquer pour autant les entretiens. Le cadre ayant accès à ALINEA pourra saisir l'entretien, quitte à ce que le salarié commente ensuite manuellement. **Mme BASCHERINI** précise qu'une première communication a été faite pour le déploiement des messageries professionnelles, et un mode opératoire a été envoyé à tous les cadres, avec un téléphone à contacter en cas de difficulté, pour un accompagnement au changement de mot de passe. **Mme BASCHERINI** rappelle que le salarié a besoin d'un mot de passe et d'un identifiant pour accéder à sa boîte mail, et d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à ALINEA, l'idée étant d'avoir un seul mot de passe pour simplifier. Quelqu'un demande, pour les personnes ayant déjà une boîte mail, si l'identifiant et le mot de passe seront les mêmes, **Mme BASCHERINI** répond que l'identifiant sera le même mais pas le mot de passe, et que l'application demandera au salarié de le changer. Un mode opératoire sera établi relatif à l'utilisation d'ALINEA pour les salariés. **Mme BASCHERINI** précise que cette année encore, la DRH propose de former les nouveaux évaluateurs à la conduite des entretiens et à l'utilisation d'ALINEA.

7) Information du CCE portant sur l'organisation de l'élection des représentants des salariés au conseil de l'UGECAM RA

(02.14.15) **Mme BASCHERINI** indique que l'élection des représentants des salariés au sein du conseil aura lieu le 5 avril 2018, et rappelle que le conseil comprend des représentants employeur, mutuelle, et des élus du personnel. Il y a 3 postes à pourvoir pour les représentants du personnel, soit 2 sièges pour le collège employés et 1 pour le collège cadre. L'élection se déroulera par correspondance, les salariés recevront un kit électoral, et devront renvoyer leur vote pour un dépouillement le 5 avril. Une note d'information a été affichée le 20 février dans les établissements, avec les listes électorales qui seront mises à jour le 19 mars, les listes de candidats ont été affichées le 6 mars, la mise sous pli aura lieu le 19 mars pour une expédition le 20 mars. **Mme GRANGY** regrette que le vote électronique n'ait pas été de nouveau mis en place, **Mme BECHT** répond que le délai entre la date d'information de l'élection et notre date de scrutin était trop court. **Mme BASCHERINI** ajoute que la préparation au vote électronique est énorme,

Mme GRANGY répond que la mise sous pli représente également un gros travail, et remarque que pour une fois que l'UGE CAM RA était pionnier, il est dommage de ne pas avoir continué. **Mme GRANGY** demande si ce fait ne va pas pénaliser les établissements pour la prime d'intéressement, **Mme BASCHERINI** répond que non. **Mme GRANGY** demande par ailleurs s'il ne serait pas possible d'avoir 1 poste supplémentaire pour la mise sous pli, **Mme BASCHERINI** répond qu'elle a prévu 3 personnes pour la mise sous pli du collège cadres, et 3 pôles pour le collège employés, soit 3 x 3. **Mme GRANGY** demande un 4^{ème} pôle pour limiter les erreurs. **Mme BECHT** suggère d'en discuter après la réunion. **Mme GRANGY** fait également remarquer que certains salariés ont compris que le vote se fera le 5 avril, dans une urne, et non pas que le dépouillement aura lieu le 5 avril.

8) Information du CCE sur le bilan 2017 de la formation professionnelle

(02.20.45) **Mme BECHT** rappelle qu'un point a déjà été fait dans chaque CE sur le bilan de formation 2017 de chaque établissement. En 2017, 575 personnes ont été formées, soit 62 % du personnel hors formations obligatoires, pour un budget de 212 204 €. Le nombre d'heures de formation diminue par rapport à l'année précédente, même si le nombre de personnes formées est plus important, car les formations sont moins longues. Compte tenu du manque de financement pour les prises en charge, les formations plus courtes et collectives sont privilégiées.

9) Information du CCE sur le déploiement des permanences formation

(02.26.00) **Mme BECHT** précise qu'un groupe de travail a été mis en place afin de monter un projet de communication et de déploiement de ces permanences formation. Le groupe travaille sur un support de communication qui devrait être diffusé en avril à tous les salariés, et qui reprendra l'information des permanences formation et des dispositifs de formation hors plan de formation.

10) Information du CCE sur les recrutements médicaux et paramédicaux

(02.29.20) **Mme BECHT** indique que la direction a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour du CCE, déjà évoqué en CE du Rhône, et qui concerne tous les établissements. La direction a demandé aux établissements un point des recrutements qui posent problème, et les pistes d'action pour contrer ces difficultés, sachant que tous les établissements rencontrent les mêmes difficultés de recrutement sur des postes médicaux, de kinés, mais aussi aides-soignant(e)s, et même infirmier(e)s de nuit pour certains. Il s'avère que les actions menées par les établissements face à ces difficultés sont quasiment les mêmes d'un établissement à l'autre. Il s'agit d'abord d'un travail d'orientation sur les organisations, c'est-à-dire réfléchir différemment, par exemple remplacer un médecin à l'identique sur le temps de travail, ou le remplacer par plusieurs médecins sur différents temps de travail. Des réflexions sont également menées sur des prestations extérieures libérales, notamment sur les postes de kiné, sur de l'appel à des cabinets, voire sur d'autres organisations. La DRH va travailler sur la communication et l'attractivité du groupe, les annonces sur le site internet qui ne sont pas toujours visibles sur les

réseaux, et réfléchir également à lever les freins et diverses contraintes qui empêchent les recrutements : type de contrat, temps de travail... **Mme DEMARET** revient sur le cas du Val Rosay, avec quelques départs en congés maternité, et la possibilité de demander aux médecins en place d'augmenter temporairement leur temps de travail. Compte tenu de la situation critique et inquiétante actuelle de l'établissement, **Mme DEMARET** va suivre la proposition de M. VAUCANSON de recruter un médecin en CDI pour stabiliser l'effectif médical de l'établissement, dans la perspective du projet d'établissement et du développement de l'HDJ, ce qui n'est pas possible dans les établissements de plus petite taille où la perspective de développement n'est pas la même. **M. STAGNARA** indique qu'un établissement pédiatrique de l'UGE CAM a fermé récemment en raison de la pénurie de médecins, et pense que pour rendre les petits établissements attractifs pour les recrutements médicaux, il convient d'avoir une réflexion sur les astreintes, qui représentent une vraie barrière au recrutement des jeunes médecins. **M. STAGNARA** ajoute que pour les recrutements de kinés, il sera difficile pour les petites structures de se passer du réseau libéral, et qu'il faut peut-être, pour les établissements plus importants, « soigner » d'avantage l'encadrement des stagiaires car c'est souvent parmi eux que sont recrutés les nouveaux kinés. Les astreintes demeurent la contrainte la plus dissuasive au recrutement. **Mme BECHT** indique que la DRH constate l'évolution générationnelle de la population qui privilégie la vie privée, et nécessite une adaptation de l'entreprise, par l'adaptation des offres contractuelles. **Mme DEMARET** dit avoir demandé des temps de kinés aux HCL, qui ne parviennent pas eux-mêmes à recruter. **M. STAGNARA** rappelle que les astreintes sur les établissements de santé à but non lucratif sont moins payées. **Mme BECHT** répond que cela fera l'objet d'une renégociation du protocole sur les astreintes, et qu'il y aura un bilan consolidé au niveau national, qui pourra être présenté en CCE en juin prochain. **M. STAGNARA** demande s'il serait possible d'avoir, pour suivre la stabilité dans les établissements, un mouvement spécifique des médecins par établissement, c'est-à-dire le nombre de médecins présents et le nombre de départs. **Mme DEMARET** étudiera la question. **M. BONNET** demande comment on explique ces départs, **Mme BECHT** répond qu'il y a des échos différents en fonction des établissements et qu'il nous appartient de travailler, lors des recrutements, sur l'attractivité de l'établissement. **Mme DEMARET** précise que s'il y a des départs à la Maisonnée, il y a une relative stabilité médicale au Val Rosay, avec certes de l'absentéisme, mais peu de départs, hormis un récent pour convenance personnel. **M. BONNET** constate que 2 médecins pneumo sont partis en 3 ans, **Mme BENHAMZA** précise qu'il ne s'agissait pas de départs, mais de licenciements, et **Mme GRANGY** ajoute que récemment, 2 médecins positionnés sur le 4 Est et exerçant depuis longtemps au Val Rosay ont été poussés vers la sortie. La situation ne serait pas ce qu'elle est actuellement sans tous ces départs de médecins.

11) Information du CCE sur la mise en place du nouveau logiciel métier des établissements sanitaires

(02.49.30) **Mme DEMARET** indique qu'il s'agit d'un projet national, et que c'est la solution Evolucare qui sera déployée sur l'ensemble des UGE CAM, avec un intégrateur. Le début d'année 2018 sera consacré au paramétrage de l'outil, l'IRR de Nancy sera pilote de cette solution sur la deuxième partie de l'année, et le

déploiement national interviendra en 2019, sachant que nous sommes identifiés comme UGECAM prioritaire compte tenu de nos difficultés avec Calystène. Il s'agit du logiciel qui va remplacer Calystène. **Mme DEMARET** ne peut pas donner un calendrier précis de mise en place, mais fera en sorte que la transition se fasse le plus rapidement possible, et le plus proche possible de janvier 2019, date de fin de maintenance Calystène. **M. STAGNARA** rappelle que la Maisonnée perd des actes en permanence, et qu'il avait été question de recruter un médecin DIM afin d'aider techniquement les établissements. **Mme DEMARET** répond qu'il y a d'une part la problématique de l'outil, et salue à cette occasion le travail réalisé par l'équipe DIM et TIM pour remonter notre PMSI, et d'autre part le recrutement d'un demi médecin DIM, en mutualisation avec d'autres UGECAM, HCL et autres établissements. Pour le moment, la recherche n'a pas abouti mais est toujours à l'ordre du jour, sachant qu'il faut trouver le bon niveau de compétence sur ce type de profil. Un TIM a été recruté. **M. STAGNARA** rappelle qu'un médecin de la Maisonnée passe beaucoup de temps sur le PMSI, et regrette qu'il en soit ainsi en période de pénurie médicale.

12) Présentation des comptes du CCE

(02.59.30) **M. ROCHAND** présente les comptes du CCE pour l'année 2017. En fin d'année 2017, le solde en banque était de 2 054,89 €. En 2017 sont intervenus les encaissements des cotisations du CE Rhône et du CE Savoie pour 2 409,75 €, et les 2 cotisations manquantes sont intervenues début 2018. Les frais bancaires s'élèvent à 36,50 €. Le CE du Rhône a facturé 187 € de comptes-rendus au CCE, sachant que 543,63 € sont en retard de facturation sur 2017 pour 3 comptes-rendus. Les autres dépenses concernent les frais de repas d'avant CCE pour 1 147 €. Le résultat est positif de 1 039 €, et il reste un solde en banque de 3 094,14 €. Pour information, **M. ROCHAND** rappelle que les appels à cotisation interviennent tous les 2 ans / 2 ans 1/2.

13) Questions diverses

(03.03.20) Les questions relatives à l'EHPAD de Valmy, la vente des terrains, et le PMSI ont été abordées dans le cours de la réunion.

Mme GRANGY demande pourquoi il y a une vacance de poste d'IDE adjoint(e), puisqu'on sait que ce poste correspond à un poste d'IDEC qui doit donc être valorisé de 12 points. **Mme BECHT** répond qu'il y a une vacance de poste à Arc-en-ciel sur un poste d'IDE qui correspond à un poste d'IDEC, et sa valorisation sera revue avec l'établissement.

Concernant les congés annuels, **Mme VALLAT** précise qu'il est de plus en plus difficile de poser 15 jours à 3 semaines de congés sur la période d'été à la Maisonnée, alors que cela semble possible dans les autres UGECAM. **Mme GRANGY** confirme que de nombreux professionnels de la Maisonnée ne peuvent poser que 15 jours de congés l'été, ce qui est déjà problématique, et certains n'ont même qu'une seule semaine commune avec leur conjoint. Il semblerait que le problème s'accroisse cette année. **Mme VALLAT** ajoute qu'il y a moins de remplacements que par le passé, les ASH sont pénalisées dans leur vie de tous les jours, et demande pourquoi cet établissement est plus impacté par ce problème que les autres établissements. **Mme DEMARET** répond qu'elle ne peut

s'engager pour un établissement, **Mme BECHT** ajoute qu'il doit y avoir des solutions à trouver pour que tous les professionnels puissent bénéficier des périodes d'été. **Mme GRANGY** indique que ce type de situation entraîne mécontentement et absentéisme, et démontre une gestion du personnel qui n'est pas correcte. **Mme BECHT** répond que ce problème sera étudié avec Mme GARDIE pour voir ce qu'il est possible de faire au niveau des plannings, pour remédier à cette situation.

Mme GRANGY revient sur la problématique du Val Rosay, qui met en danger l'ensemble de l'UGECAM Rhône-Alpes, avec des problèmes de recrutement médical, de cohésion d'équipes, de départs de cadres, ce qui entraîne un mal-être du personnel. C'est pour ces raisons que les élus contestent la présentation qui est faite des établissements de l'UGECAM Rhône-Alpes où tout semble aller pour le mieux, alors que l'UGECAM Rhône-Alpes ne va pas bien, ce qui les inquiètent. **Mme BECHT** répond que les problèmes individuels seront traités individuellement, et que la mise en place du projet médical devrait permettre une meilleure cohésion des équipes. **Mme GRANGY** ajoute qu'il y a aussi un problème de management. **M. BONNET** ajoute que l'inquiétude se porte aussi aujourd'hui sur la certification, qui ne repose plus que sur une seule personne puisque 2 agents ayant fait une formation sur la certification sont partis. **Mme DEMARET** confirme que la certification du Val Rosay est essentielle pour le rayonnement de l'UGECAM, et ajoute avoir bien identifié les problèmes du Val Rosay. Concernant le problème du recrutement médical, un signe fort a été donné avec la possibilité d'un recrutement supplémentaire en CDI. Concernant le projet médical, l'idée est un travail collaboratif qui associe les cadres de santé, et qui débouchera sur un projet plus global et partagé. Concernant la certification, le Siège verra comment venir en renfort des équipes.

Mme REVERDELL demande à **Mme DEMARET** confirmation de la date de sa venue dans l'établissement, pour reparler notamment du fonctionnement de DITEP en lien avec la demande de l'ARS, et souhaite que les équipes soient associées à cette mise en place. **Mme DEMARET** confirme que ce sera le cas.

Mme DEMARET revient sur le dialogue et la communication au sein de l'UGECAM, et souhaite clarifier son fonctionnement personnel. **Mme DEMARET** rappelle qu'elle travaille avec les élus et donne beaucoup d'informations en complète transparence, qu'elle est bien consciente qu'il y a des projets et sujets qui peuvent inquiéter le personnel, problèmes qu'elle a bien identifiés mais qu'elle n'a pas toujours la possibilité de régler dans les temps souhaités par le personnel et les élus. **Mme DEMARET** indique qu'elle a fait le choix de remettre les directeurs, les équipes de direction et le management des établissements en responsabilité, et que cette réorientation prendra un peu de temps. **Mme DEMARET** répète qu'elle est à l'écoute de l'ensemble des alertes, et que son mode de fonctionnement est de retravailler avec les équipes de terrain. **Mme GRANGY** répond qu'il est de la responsabilité des élus envers les salariés d'alerter la direction en cas de gros problèmes impactant un établissement, voire l'UGECAM tout entier, et le sentiment des élus est de ne pas être entendus compte tenu des nombreuses alertes déjà déposées, notamment une déclaration faite au dernier CCE. Les alertes déposées reflètent l'inquiétude des élus et des salariés, dont certains pensent qu'il y a une volonté de « couler » l'UGECAM, tellement la situation est dégradée et le temps de réaction énorme par rapport à tout ce qui se passe. **Mme BECHT** confirme que les alertes sont bien prises en compte, mais que le fait de travailler sur les problèmes

directement avec les équipes fait que les résultats ne sont pas forcément visibles dans l'immédiateté. **Mme GRANGY** répond que les élus n'ont pas le sentiment d'être entendus, que ce soit sur des licenciements, sur la situation actuelle du Val Rosay... Elle rappelle que le dialogue social est un équilibre, qui en l'occurrence n'a pas été trouvé.

Mme SAUVIGNET demande à **Mme DEMARET** s'il y aura un logiciel pour les établissements sanitaires et un pour les établissements médico-sociaux. **Mme DEMARET** répond qu'il y aura 2 petits outils pour les médico-sociaux. **Mme SAUVIGNET** rappelle que l'établissement est très médicalisé, et aurait besoin d'un outil qui faciliterait le travail et permettrait d'éviter les erreurs pour les intérimaires notamment, et qui donnerait une vision plus globale de la prise en charge sur la journée. **Mme DEMARET** répond qu'il y aura un outil national global qui sera déployé de la même façon dans tous les établissements du groupe UGECAM, et ajoute qu'elle a pris l'option de mettre en place de petits outils pour faciliter et sécuriser le quotidien. Concernant la demande de **Mme SAUVIGNET**, **Mme DEMARET** précise qu'une réunion est prévue la semaine prochaine avec l'équipe informatique sur le logiciel Arcadis et verra s'il est possible d'aller plus loin dans le cahier des charges sur la dispensation et les plans de soins. Par contre, **Mme DEMARET** informe qu'elle ne déploiera pas un outil médico-social complet avec projet personnalisé, qui coûterait très cher.

Les questions diverses étant épuisées, le CCE prend fin à 17 H.

Mme BAVAY,
Secrétaire du CCE

